Bureau du Conseil communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids du 22 juin 2026

..... 1
1. Appel 3
2. Approbation de l'ordre du jour 3
3. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 08.06.2026 3
4. Communications du Bureau 3
5. Communications de la Municipalité 3
6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales 4
7. Préavis 09/2026 - Comptes 2025 4
8. Préavis 10/2026 - Rapport de gestion 2025 7
9. Divers et propositions individuelles 8
10. Annonce des préavis futurs 10

Le **Président**, M. **Christophe PATARIN** souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à M^me^ la **Syndique**, à Messieurs les **Municipaux**, pour ce dernier Conseil communal de la législature 2021-2026 d'Arzier-Le Muids du 22 juin 2026. Il salue également le public.

1. Appel

La **Secrétaire** procède à l'appel : 43 conseillers sont présents, 12 sont excusés

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. Le **Président** ouvre donc la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications.

L'ordre du jour **est accepté à l'unanimité** (41 OUI, 0 NON, 1 abstention)

3. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 08.06.2026

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. Le délai entre le dernier conseil extraordinaire et celui de ce soir était cours. Il précise que la **Secrétaire** avait le travail de rédaction rapidement.

Le Procès-verbal du 08.06.2026 **est adopté** (31 OUI, 12 abstentions)

4. Communications du Bureau

Le **Président** annonce avoir reçu un email de M. **Denis BERGER**, municipal sortant absent ce soir et nous transmettrons sa lettre de remerciements à tous les conseillers.

Le 14.06.2026 dimanche de votations avec un taux de participation de 60%, 1071 cartes de vote reçues et traitées. Les résultats de la Commune d'Arzier-Le Muids ont été conformes aux résultats de la Confédération

Il demande de rendre rapidement les dernières vacations pour clôturer les comptes de la législature au 30.06.2026.

5. Communications de la Municipalité

Le **Président** donne la parole à la **Syndique**, M^me^ **Louise SCHWEIZER** indique que les signatures des conventions avec les communes de St-Cergue et de Bassins pour l'interconnexion en eau ont été effectuées.

Ramonage : l'entreprise de M. **DEVAUD** n'interviendra plus sur la Commune et la Municipalité a approché l'entreprise GPR ramonage.

Manifestations :
26.06.2026 : fêtes des enfants
01.08.2026 : fête nationale du 1^er^ aout aux ruines d'Oujon
Puis les fenêtres de l'été.

M. **Nicolas RAY** annonce :
CAD : que la vis sans fin est en fin de vie ! Au départ étant encore fonctionnelle elle doit finalement être changée, ce qui fera l'objet d'un préavis au prochain Conseil.

M. **Denis BERGER** et M. **Frédéric GUILLOUD** sont excusés ce soir.
M. **Philippe ESSEIVA** indique pour le
Bix : que l'assurance pose des problèmes suite aux dégâts du mois de novembre sur la salle de gymnastique du Bix. Si aucune décision positive arrive rapidement de l'assurance, l'ouverture en janvier est compromise.

Travaux de l'agrandissement de la route Cantonale :
En novembre 2019 le Conseil avait accepté le préavis 13 pour l'agrandissement de la route cantonale RC24. Les travaux sont en cours. Les soumissions d'entrées étaient supérieures aux montants devisés, ensuite il y a eu plus d'arbres à couper qu'initialement prévus et suite aux problème de circulation, la Commune a dû engager des agents de circulation pour fluidifier le trafic et finalement la fondation de la route, le coffre, n'est pas assez stable. Au vu de ce qui précède, une demande de crédit complémentaire pour les travaux de l'agrandissement de la route cantonale sera demandée au Conseil.

Alpage ; l'introduction d'eau dans les alpages (Grand Enne, Mont-Roux, Arzilière et Pré Dufour) est presque terminée et d'autres dont le Vermeillay seront prévus pour cet automne

6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales

APEC : Le délégué M. **Christian BRUGGER** indique que la fin des travaux pour la nouvelle STEP en octobre 2028 et qu'il faudra six mois de mise en service et de contrôles.

AISGE : La déléguée M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** n'a pas de communications.

Région de Nyon : Le délégué M. **Christian BRUGGER** a participé à la séance du 17.06.2026 à Dully, les préavis ont été acceptés.

RAT : Le délégué M. **Jean FLACH** n'a pas de communications.
SDIS Nyon-Dôle : Le délégué M. **François ESSELBORN** n'a pas de communications.
ORPCi : Le délégué M. **François ESSELBORN** n'a pas de communications.

7. Préavis 09/2026 - Comptes 2025

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Jean FLACH**. La commission propose d'accepter le préavis 09/2026.

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M. **Nicolas RAY** nous donne lecture de son intervention :
« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*
Pour la première fois en 10 ans de Conseil, je vais me permettre de lire cette intervention préparée à l'avance. Comme quoi, il n'est jamais trop tard pour commencer !
Je tiens en effet à être le plus clair et précis possible et, surtout à m'assurer que ces quelques mots seront reproduits le plus fidèlement possible dans le PV afin que nos successeurs, à vous comme à nous, puissent en prendre connaissance dans le futur.
Ce qui j'aimerais faire aujourd'hui, c'est une sorte de « testament financier » de notre commune en quatre points. Et les comptes 2025 que vous allez passer en revue aujourd'hui sont parfaitement révélateurs des quatre considérations que je souhaite mettre en avant.
Je rassure celles et ceux d'entre vous qui n'aiment pas les chiffres. Mon but n'est pas de vous noyer sous des montants divers et variés, mais plutôt de vous faire part de réflexions sur des

principes financiers qui, pour la plupart, sont d'ailleurs également repris dans le rapport de la commission des finances. J'en profite pour la remercier pour son travail, malgré un effectif des plus réduit.

Le premier élément que j'aimerais relever concerne l'adéquation entre le budget et les comptes. Un simple coup d'œil à la page 3 du préavis des comptes vous permet de constater que la différence de charges entre la prévision budgétaire réalisé en septembre 2024 et le bouclement de décembre 2025 est d'environ 5 % seulement sur un total de plus de 21 millions de francs. Si l'on se concentre sur les postes budgétaires qui sont sous contrôle de la Municipalité – à savoir les natures 30 et 31 – le résultat est un peu plus imprécis avec 8 % de différence, mais une différence négative, à savoir une dépense inférieure de 8 % aux prévisions budgétaires. Cela signifie qu'aujourd'hui, le budget que la Municipalité propose au Conseil communal est parfaitement réaliste et conforme à la réalité. Cela n'a pas toujours été le cas dans le passé. Cette très bonne nouvelle est le résultat d'un travail de fond accompli par les responsables de service et leurs municipaux pour réfléchir et ajuster le budget à leurs besoins prévisibles au lieu de simplement procéder par « copier-coller » des montants d'une année à l'autre. Nous commençons donc par une bonne nouvelle !

Le deuxième élément, moins positif, concerne le plan d'investissement et la fameuse « marge d'autofinancement brute » dont vous avez déjà toutes et tous entendu parler. Les bons résultats engendrés cette année, couplés à des dépenses bien contrôlées, nous ont permis de dégager une marge d'autofinancement de plus de 3 millions en 2025, ceci pour la deuxième année consécutive. Magnifique me direz-vous ? Malheureusement pas, vous répondrais-je. D'une part car cette marge 2025 est entièrement constituée d'impôts aléatoires et d'autre part parce que notre plan d'investissement prévoit environ 5 millions d'investissement par an pour les prochaines années. Cela signifie que, même si nous parvenions à conserver une marge d'autofinancement de trois millions par année – et rien n'est moins sûr, le terme « impôt aléatoire » le dit bien – la commune devrait s'endetter de deux millions supplémentaire chaque année pour financer ces investissements. Et ceci sans compter les préavis « surprises » et hyper-importants qui ne sont pas prévus au plan d'investissement et viennent encore alourdir la charge. Amical bonjour à mes collègues de droite au passage. Avoir de la dette n'est pas un problème grave pour une commune. La comparaison avec un ménage qui prendrait un crédit pour pouvoir changer de voiture (et non pour payer ses factures à la fin du mois) n'est pas totalement pertinente, la Commune ne risquant pas de tomber en défaut de paiement. Cependant, la dette pose deux problèmes : les intérêts qui viennent plomber les comptes et le fait… qu'il faudra bien la rembourser un jour ! Vous le constatez à la page 54 du préavis des comptes, notre dette par habitant n'a pas cessé de baisser ces dernières années, tout comme les intérêts que nous payons aux banques. Il appartiendra aux futures autorités de faire un choix difficile entre la nécessité de maintenir et développer notre patrimoine administratif et de conserver la maîtrise de cette dette.

Le troisième point d'attention que j'aimerais mettre en avant concerne les comptes affectés. En début de législature, la situation était très préoccupante. Aujourd'hui, elle est catastrophique et demain, elle sera illégale. En effet, et c'est pour moi une grosse source de frustration, notre municipalité n'a pas réussi à proposer une nouvelle version des règlements communaux concernés permettant d'augmenter les taxes. Cette augmentation est pourtant indispensable d'une part pour couvrir les coûts effectifs et d'autre part pour constituer une réserve indispensable au vu des dépenses prévisibles pour ces prochaines années. Le compte de l'eau sous pression est encore acceptable, celui des déchets vivote difficilement - même si le résultat de cette année

a permis d'augmenter un peu la réserve. C'est surtout le compte d'assainissement qui pose un problème : la réserve n'existe plus et les revenus des taxes ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement ; ce compte vit à crédit, ce qui n'est tout simplement pas autorisé par la loi. Ce point devra être une priorité par les nouvelles autorités qui, espérons-le, auront plus de succès que nous pour expliquer au service concerné l'importance de ce sujet… sous peine de voir les autorités cantonale s'y intéresser de très (trop) près !

Enfin, mon dernière point concerne la part croissante que représente les coûts des associations intercommunales et assimilés dans le budget communal : AISGE, RAT, APEC, SDIS, Eaudici, PC, autant d'acronymes et autant de centres de coûts dont le montant ne cesse d'augmenter : de 5 millions en 2016, à 6,5 millions dix ans plus tard ! Comme si cela ne suffisait pas, nous savons que ces montants vont largement prendre l'ascenseur ces prochaines années : la nouvelle STEP de l'APEC et le Bix à très court terme, puis la nouvelle caserne du SDIS et l'extension du Bix qui devraient arriver par la suite. Et cela sans compter les factures cantonales sur la péréquation, les transports publics, le social ou la gendarmerie que nous n'avons pas le choix que de payer !

Voilà en quelques minutes les quatre éléments que je souhaitais partager avec vous. Mais poser les problèmes, ce n'est pas terrible sans proposer de solutions. Du coup : et maintenant, qu'est-ce qu'on fait ? La bonne nouvelle, c'est que trois des quatre points sont totalement entre les mains de la future municipalité et du futur conseil communal : poursuivre les efforts pour conserver un budget proche de la réalité, savoir freiner et prioriser les besoins en investissements et travailler sur une nouvelle règlementation de l'assainissement, de la distribution de l'eau potable et des déchets, voilà des tâches qui ne dépendent de personne et n'attendent que le bon vouloir de nos futures autorités communales. Il n'en va pas de même avec les participations à des entités externes. Croyez-moi lorsque je vous dis que tous les efforts de persuasion que nous pourrons déployer n'auront aucun effet et que la voix de la commune d'Arzier-Le Muids n'est pas suffisamment forte pour infléchir ces dépenses. Il faut bien se rendre à l'évidence, les factures de ces entités externes vont continuer à augmenter et, mauvaise nouvelle, nous n'avons plus beaucoup de marge de manœuvre. Notre budget communal est maintenant réduit au strict minimum et ne peux plus être compressé sans impact.

En gros, les autorités de la prochaine législature se trouveront devant un choix difficile : soit diminuer ou supprimer des services à la population, soit augmenter les revenus pour couvrir les augmentations de charges. Et soyons clairs, lorsque l'on parle de revenus, il s'agit clairement des impôts sur les personnes physiques. Reste à espérer que la nouvelle Municipalité, largement renouvelée, puisse explorer des pistes qui nous auraient échappés !

Alors voilà. Désolé d'avoir un peu cassé l'ambiance, mais il me semblait vraiment important de partager avec vous ces considérations. L'image que j'ai donné en séance de muni à mes collègues de notre situation financière me semble parlante : nous avons un beau véhicule, bien entretenu, qui remplit très bien sa fonction. Nous avons des pilotes, des mécaniciens, des stewards, tout ce qu'il faut pour que le voyage soit agréable. Malheureusement, devant nous, se dresse un mur qui se rapproche rapidement… et notre véhicule ne peut ni faire demi-tour, ni s'arrêter. Il peut tout au plus légèrement tourner et ralentir pour amortir le choc, sans possibilité de l'éviter.

Courage, j'arrive à la fin de mon intervention. Vous êtes ici aujourd'hui pour traiter des comptes 2025. Et malgré tout ce que je viens de vous dire, vous pouvez sans aucune arrière-

pensée suivre l'avis de votre municipalité et de votre commission des finances en approuvant ces derniers comptes « MCH1 » : ils sont bons, ils sont corrects et ils sont complets.

Je terminerais en vous remerciant de votre attention, en vous présentant mes excuses pour cette intervention infiniment trop longue pour son bien, et en vous assurant que nous restons, comme toujours, à votre disposition pour répondre à toutes les questions ou remarques que vous pourrez avoir sur ces comptes. »

Le **Président** nous donne lecture des comptes par chapitre. Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée. Aucunes questions.

Nous passons au vote.

Le préavis 09/2026 **est accepté à l'unanimité** (42 OUI, 0 NON, 0 abstention)

8. Préavis 10/2026 - Rapport de gestion 2025

Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion M. **Olivier BADAN**. La commission propose d'accepter le préavis 10/2026.

Le **Président** ouvre la discussion.
M^me^ **Louise SCHWEIZER** répond aux questions soulevées dans le rapport de la commission de gestion. En page 5 concernant les frais d'avocats, elle clarifie que dans le rapport ne figurent pas les frais d'avocats du Bix et du PACOM car ce sont des frais qui sont engendrés occasionnellement. Les montants pour le Bix en 2024 sont de CHF 3198 et de CHF 1078 en 2025.

Dans le paragraphe AISGE, dans le rapport de gestion la commission regrette de ne pas avoir été informée de la fermeture du Jardin d'enfants communal, ceci était clairement indiqué dans le rapport de gestion 2024.

Auberge communale : est importante pour la vie de la Commune et la commission de gestion souhaite que la Municipalité informe le Conseil communal de l'avancée des démarches.

Concernant les remarques pour le suivi des recommandations en matière d'étude, le rapport stipule que la Municipalité n'a pas suivi ces dernières, or les informations sont suffisamment transmises et la Municipalité est assez transparente selon la **Syndique**. Elle recommande d'aller regarder ce qu'il se passe dans d'autres Conseils communaux.

Evam et Cube de verre idem. Les informations seront transmises, dès réception d'informations substantielles pour ces éléments.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Jean FLACH**. La commission propose d'accepter le préavis 07/2026.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.

M. **Pascal VOUTAT** remercie la commission de gestion pour son rapport, ainsi que d'avoir relevé les oppositions concernant la Police des constructions, notamment depuis la collaboration avec le bureau DBHL. En revanche il rend attentifs les membres de la commission, car de demander à ce bureau ce qui est obligatoire ou facultatif en matière de police des constructions

n'est pas une bonne idée, car ce bureau est réputé très strict, voire dogmatique sur ces questions. Pour exemple, ce bureau semble avoir réussi à convaincre la Municipalité, comme la majorité des communes dans le district de Nyon, d'utiliser la dispense d'enquête publique sur la base de l'article 72 de la RLATC, ce qui n'est que se fourvoyer. Il pense qu'il serait préférable de demander des avis extérieurs et indépendants sur ce sujet, plutôt que de suivre ce bureau.

M. **Laurent JACCARD** ne retrouve pas dans le rapport de la commission de gestion, tous les points demandés d'être traité par l'art 38 du RCC[1]. Notamment alinéa d ; *l'inspection des domaines publics, des bâtiments de la commune, des archives et des différents services communaux*. M. **Nicolas VOUT** explique qu'au cours des deux dernières législatures, les sites ont déjà été visités et les membres de la commission n'ont pas jugés nécessaire d'aller revisiter ces sites.

Nous passons au vote.

Le préavis 10/2026 **est accepté à l'unanimité** (42 OUI, 0 NON, 0 abstention)

9. Divers et propositions individuelles

M. **Pascal VOUTAT** rebondit sur les communications de M. **Nicolas RAY** concernant la vis sans fin cassée, le CAD fonctionne donc au mazout ? Oui c'est le cas répond M. **Nicolas RAY**.

M. **Pascal VOUTAT** demande également d'avancer avec les frais pour l'agrandissement de la route cantonale devant le Bix et il demande que l'AISGE reprenne ces coûts supplémentaires. M. **Philippe ESSEIVA** indique que la Municipalité ne va pas attendre un préavis mais le montant doit être dans les compétences municipales. Pour le CAD ils vont rapidement vider la fosse et changer cette vis sans fin. Et pour les frais supplémentaires concernant la route ils seront refacturés à l'AISGE.

M. **Francois ESSELBORN** indique que la Commune est créancière, concernant le Cube de Verre et c'est de l'ordre des faillites répond M^{me} **Louise SCHWEIZER** et malgré les relances aucunes réponses supplémentaires.

M. **Christophe BLEULER** rebondit concernant les communications M. **Philippe ESSEIVA** concernant les arbres supplémentaires qui ont été abattus. Le préavis datant de 2019, il est surpris que des arbres poussent aussi rapidement. M. **Philippe ESSEIVA** précise que les arbres ont été oubliés durant la mise à l'enquête.

M. **Christophe BLEULER** indique que c'est le Canton qui a autorisé les travaux simultanément sur l'élargissement de la route cantonale et les travaux sur la route blanche sur la descente de St-Cergue et que les coûts supplémentaires devraient être reportés au Canton. M. **Philippe ESSEIVA** précise que le Canton a reconnu son erreur et participera à hauteur de 75% de remboursement.

M. **Frédéric BOY** indique la non-conformité des trappes sur la route des Pins, qui ne sont pas aux normes. M. **Philippe ESSEIVA** prend note.

M. **Eric JAQUET** demande la possibilité de mettre des feux intelligents sur la route cantonale devant le Bix ? M. **Philippe ESSEIVA** précise que les feux ont cette cellule de captage de

[1] Règlement du Conseil communal

voiture, mais c'est son collègue M. **Frédéric GUILLOUD** qui pourrait mieux répondre. Le temps est plus conséquent pour laisser des voitures en montant. Les cyclistes devant la file posent des problèmes et les automobilistes doivent rester derrière les vélos.

M^me^ **Louise SCHWEIZER** : *« Bilan 21-26 : Pour effectuer ce bilan, j'ai repris le plan de législature et je dois dire qu'au vu, du covid, de la guerre en Ukraine avec la crise énergétique qui en a suivi et les perturbations municipales, finalement, on s'en est bien sorti !*
Je vous encourage à le relire si vous avez le temps, bien que le plan de législature de votre future municipalité soit désormais plus important.
Il faut se rendre compte que nous avons subi crise après crise et que pendant une quinzaine de mois, nous avons dû fonctionner à 4 à la municipalité, entre la démission intempestive de Yann, les arrêts forcés pour raison de maladie de Denis et mes absences pour accompagnement de la fin de vie de mon papa.
Il y a aussi eu des engagements qu'on peut qualifier de ratés au service des bâtiments principalement qui ont mis ce service en souffrance, mais je vous rassure, il remonte la pente gentiment depuis le début de l'année. Et en même temps il a fallu intégrer 2 nouveaux municipaux, leur expliquer l'organisation, le fonctionnement, le rôle etc..
Croyez-moi, ça fait beaucoup de déstabilisation pour une administration communale, mais malgré tous ces éléments, nous avons pu compter sur nos collaborateurs pour nous aider à pallier ces manquements.
J'aimerais tous les remercier sincèrement ici, je sais que leur travail ne se voit pas toujours, mais ils bossent, ils bossent pour vous, pour tous les habitants jour après jour pour notre Commune. Qu'ils soient ici remerciés pour leur dévouement.
Une page se tourne pour 3 d'entre nous, mais également pour notre garde, Christophe Moser qui a terminé sa transition et nous quittera à la fin du mois, la page se tourne également pour notre cher Alain, figure incontournable de cette commune depuis plus de 35 ans, dévoué au point de s'oublier parfois. La Commune a toujours passé avant lui, et je l'en remercie sincèrement, tout en espérant qu'il va enfin pouvoir se consacrer à lui-même, sa famille et non pas nous oublier, mais vivre une nouvelle vie avec beaucoup moins de problèmes urgents à résoudre tout au long de sa journée.
De notre côté, comme vous avez pu le voir, il sera toujours un peu avec nous, non seulement grâce à cette horloge qu'il nous a faite, mais surtout grâce à tous ces souvenirs que nous avons partagés.
Merci Alain, merci pour tout et bon vent à toi ! Applaudissements et standing ovation.

Je terminerais mon propos en souhaitant à la nouvelle municipalité qu'elle débute son mandat avec toute la ferveur qui a été la nôtre et qu'elle la termine avec autant de satisfaction que nous avons eu.

Je lui souhaite un conseil comme le vôtre, constructif et confiant. Peut-être parfois un peu plus incisif dans les intercommunales qui resteront un défi tout au long de la nouvelle législature.

Je lui souhaite surtout une entente en son sein, une entraide, une communication sans interruption, une collégialité facile et la reconnaissance de la force du consensus. Que l'ego s'efface face à l'intérêt général, qu'elle avance ensemble et fasse de cette commune une commune où il fait encore mieux vivre qu'aujourd'hui.

Je vous remercie tous pour votre soutien et vous souhaite le meilleur pour la suite, mais ne faites pas de mal à ma commune, sinon je reviens !

Au nom du bureau le **Président** remercie les conseillers sortants pour toute cette collaboration et ces échanges constructifs durant la législature 2021-2026.

10. Annonce des préavis futurs

M^me^ **Louise SCHWEIZER** annonce les préavis futurs de la séance du Conseil communal du
- Préavis du début de législature
- La nouvelle Municipalité présentera ses préavis.

Le **Président** clôt la séance en remerciant chacune et chacun de leur présence.

La séance est levée à 21h20.

Le Président
Christophe PATARIN

CONSEIL COMMUNAL * ARZIER-LE-MUIDS *

La Secrétaire
Valérie ZEENDER